

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—  
LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—CRÉATION PRO-  
POSÉE D'UNE COMMISSION PORTUAIRE

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, pendant très longtemps, sans doute bien avant mon entrée dans la politique fédérale, nous avons éprouvé un grand nombre de difficultés dans la région côtière du Nord de la Colombie-Britannique pour obtenir du gouvernement qu'il s'intéresse suffisamment à l'aménagement portuaire. Mon prédécesseur, le défunt M. Applewaite, qu'on respectait à la Chambre comme dans sa région, m'a appris, au cours des entretiens que j'ai eus avec lui lorsque j'étais député de l'Assemblée législative, que ce problème s'est souvent posé, mais qu'on n'a guère de résultats satisfaisants.

Nous avons peut-être aujourd'hui, dans la partie Nord de la Colombie-Britannique, quatre agglomérations générales qui se prêtent à des aménagements portuaires adéquats, c'est-à-dire axés sur la navigation. Je parle de Stewart, Kitimat, Prince-Rupert et Bella-Coola qui toutes communiquent ou communiqueront avec l'intérieur de la province et se prêteraient au programme de l'aménagement portuaire de la province.

Même à l'égard de Stewart, le gouvernement fédéral a refusé, il y a quelques années, de donner suite à l'accord passé avec la province de Colombie-Britannique pour la construction, en vertu du programme des routes d'accès aux ressources d'une voie qui relierait Stewart au Nord de la province et au Territoire du Yukon. Si l'on avait construit cette route en vertu d'un programme conjoint, Stewart aurait pu devenir un port de haute mer. Pas plus tard qu'avant-hier, je crois, on a introduit à l'Assemblée de la Colombie-Britannique un bill visant à établir une Commission provinciale des ports. Cette loi s'appellerait la *Provincial Harbours Board Act*.

Cette commission des ports aurait pour but, comme je l'ai appris au téléphone, d'aménager et de promouvoir les installations portuaires de la province, de prévoir les moyens d'y accéder et d'en sortir, d'aider et d'encourager le développement industriel de la province lié à l'aménagement portuaire. Au cours des dernières années, monsieur l'Orateur, nous sommes allés beaucoup plus loin qu'auparavant sur la voie de la collaboration fédérale-provinciale. Nous avons eu des conférences fédérales-provinciales sur un grand nombre de sujets; non seulement, comme d'habitude, sur les problèmes financiers, mais encore sur les pêcheries, les affaires indiennes, et Dieu sait quoi d'autre.

Nous vivons à une époque de conférences fédérales-provinciales et, grâce à l'atmosphère qui règne depuis trois ou quatre ans, les gouvernements provinciaux ont pu se faire entendre du gouvernement fédéral et conclure des ententes raisonnables au sujet de nombreux problèmes concernant les différentes parties du pays. Voilà une nouvelle occasion pour le gouvernement fédéral de tirer parti de l'esprit de collaboration qui règne entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, car le gouvernement a, depuis quelque temps déjà, un rôle à jouer dans l'aménagement de ports. L'occasion est toute trouvée de collaborer dans la plus large mesure possible de façon à mettre en marche un programme d'aménagement de ports planifié et méthodique, permettant au littoral de la Colombie-Britannique d'exploiter toutes ses possibilités en matière d'exportation maritime. Grâce à une telle initiative, on aurait accès aux ports en eau profonde autrement qu'à l'heure actuelle, pour ce qui est des denrées, non seulement de la Colombie-Britannique, mais des provinces des Prairies également.

J'espère que l'on fera preuve de collaboration et que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial aborderont de concert la question de l'aménagement des ports, maintenant que le gouvernement provincial a manifesté le désir d'entrer dans ce champ d'action en présentant un projet de loi—dont je ne connais naturellement pas tous les détails encore—où il indique ce qu'il entend par l'aménagement des ports. Je m'intéresse de premier chef il va sans dire, au Nord de la province, vu qu'il s'agit d'une région négligée jusqu'ici.

● (10.20 p.m.)

J'ai été déconcerté aujourd'hui par l'agitation du ministre lorsque je suis parvenu enfin à lui poser la question par l'entremise de monsieur l'Orateur. J'ai eu l'impression qu'il était plutôt opposé à l'idée que la Colombie-Britannique s'engage dans ce genre de choses à cause des exigences de la constitution. J'espère sincèrement qu'il ne s'y oppose pas mais qu'il apportera sa collaboration. J'espère que les invectives, ou comme le ministre s'est exprimé, les allégations du procureur général de la province ne l'indisposeront pas trop, car celui-ci, nous le savons tous, comme le ministre des Transports lorsqu'il prononce des discours, ne peut pas bien souvent maîtriser sa verbosité en se livrant à des explications. Le ministre des Transports, j'en suis sûr, attribuera aux remarques du procureur général tout le mérite qui leur revient.

Je vous prierais donc, monsieur l'Orateur, de ne pas prendre à ce sujet les dispositions que permet l'Acte de l'Amérique du Nord